PRÉFÈTE
DE LA LOZÈRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Bilan de la sécurité 2021

Dossier de Presse

Jeudi 10 février 2022

Retrouvez-nous sur :
lozere.gouv.fr
@Prefet_48

Direction des services du cabinet
Service départemental de la communication interministérielle
Tél. : 04 66 49 67 43 / 06 74 57 49 65
Mél. : pref-communications@lozere.gouv.fr

Les indicateurs de la délinquance

AVIP – Atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes :

Cet indicateur concerne les faits de violences physiques crapuleuses (violences physiques crapuleuses : violences qui ont pour but le vol, l'appropriation…) et non crapuleuses, les menaces de violences et les violences sexuelles (exemple : coups et blessures volontaires, atteintes aux mœurs, infractions contre la famille et l'enfance…).
Il comprend les formes de violence affectant physiquement nos concitoyens, notamment dans la sphère familiale.

AAB – Atteinte aux biens :

Les atteintes aux biens concernent les faits de vol (vols à main armée, vols avec violences, vols avec entrée par ruse, cambriolages, vols simples et liés à l'automobile), les destructions et les dégradations.

EIEF – Escroqueries et infractions économiques et financières :

Cet indicateur concerne les faits de faux en écriture, fausse monnaie, contrefaçons, escroqueries et abus de confiance, falsification et usages de chèques volés ou de cartes de crédits, abus de biens sociaux, fraudes fiscales.

IRAS – Infractions relevées grâce à l'activité des services :

Ces infractions concernent principalement les faits de recels, proxénétisme, infractions à la législation sur les stupéfiants, délits de police des étrangers, atteintes à l'environnement, faux documents et travail illégal.

La Lozère reste l'un des départements les plus sûrs de France

Avec un nombre total de 2469 crimes et délits en 2021 pour une population de 76 520 habitants et un taux d'élucidation de près d'un fait sur deux, la Lozère reste en 2021 parmi les 10 premiers départements les plus sûrs de France, au 7ème rang plus précisément.

Le bilan de la sécurité présente l'évolution de la délinquance en Lozère par rapport à l'année 2021 mais également par rapport à 2019, dernière année de référence avant la crise sanitaire COVID19.

En fonction de l'évolution de la situation épidémie, la préfecture de la Lozère a pris, après concertation, des mesures départementales adaptées au contexte local afin de réduire la propagation de la COVID-19.
Au total, depuis le début de l'épidémie, 203 arrêtés ont été pris par la préfecture de la Lozère. 121 arrêtés préfectoraux ont été pris pour faire appliquer des mesures adaptées à l'évolution de la situation sanitaire : obligation du port du masque sur les marchés et vide greniers, port du masque dans certaines communes du département, réglementation et restriction des rassemblements dans les ERP et sur la voie publique, fermeture d'établissements scolaires…
Autant de mesures dont l'application a été contrôlée quotidiennement par les forces de sécurité avec un objectif : **protéger la santé de tous.**

Le volume global des faits de la délinquance est en légère hausse en 2021 :

- **2469 faits ont été enregistrés en 2021 contre 2380 en 2020 soit 89 faits supplémentaires**
  (+ 3,74 %)
  Il s'agit principalement des atteintes aux biens avec notamment les vols sans violence contre les personnes qui ont augmenté de +23,61 % avec 288 faits, soit 55 de plus qu'en 2020. Le chiffre reste cependant en recul par rapport à 2019 (328 faits) avec 40 faits de moins. En 2019, 2484 étaient constatés, soit une baisse de 15 faits par rapport à la période 2021/2019.

- **Les atteintes volontaires à l'intégrité physique augmentent de 31 faits (535 contre 504 en 2020) soit + 6,15%.**
  L'année 2019 avait connu une hausse de 12,87 % avec 474 faits constatés.

- **Le nombre de faits élucidés est en diminution : 1 149 contre 1 258 en 2020, soit un taux d'élucidation à 46,54 %.**
  En Lozère, près d'un fait sur deux est élucidé.

- **Le nombre de mis en cause est en baisse significative de - 11,28 % : 999 contre 1 126 en 2020.**
  En 2019, 1093 mises en cause étaient enregistrées, soit une baisse de - 8,60 % par rapport à 2021.
  Le nombre de garde à vue reste quasiment stable par rapport à 2020 à 285 contre 294 en 2020.
  L'année 2019 comptait 295 garde à vue, soit une baisse de -3,39 % par rapport à 2019.

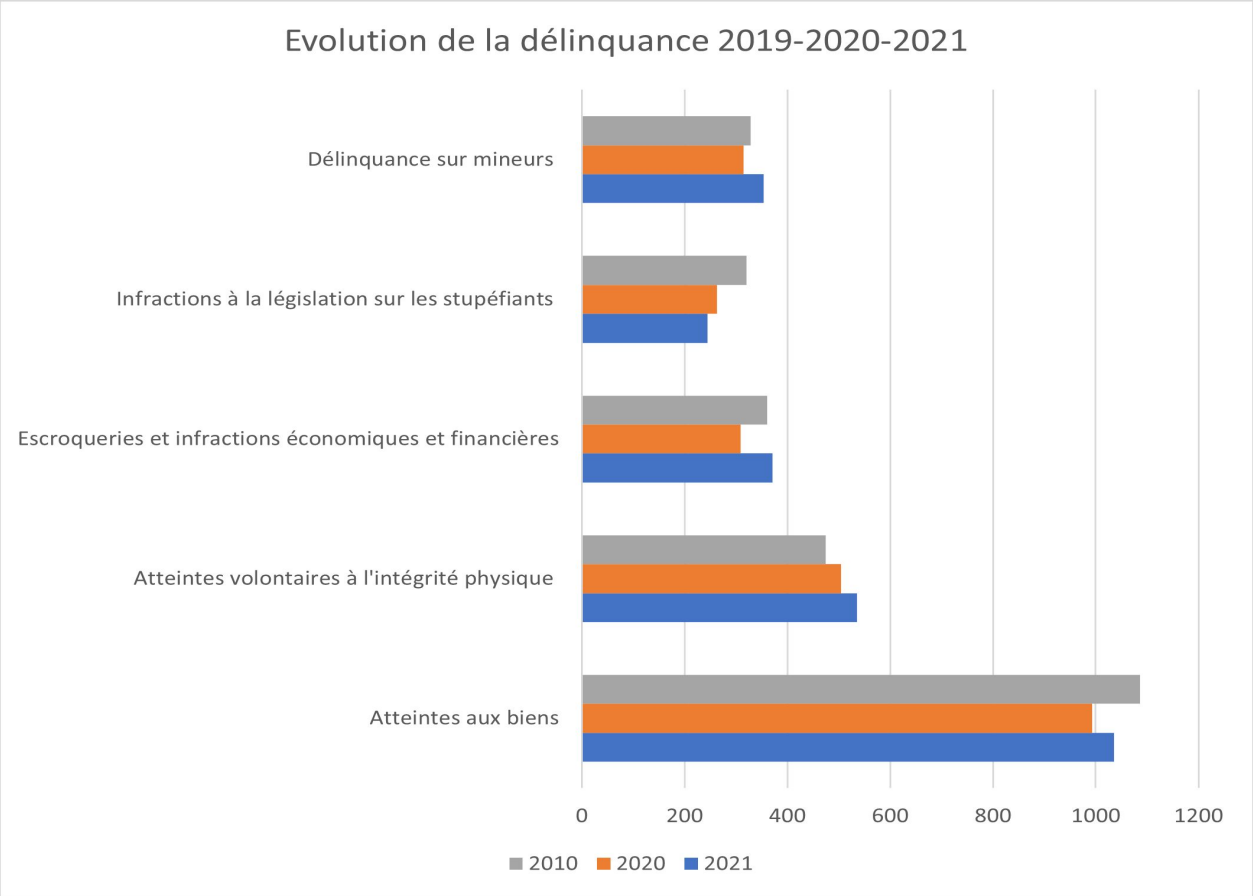

Comparatif	2021	2020	2019	Variation % 2021/2020	Variation % 2021/2019
Atteintes aux biens	**1036** Taux élucidation: 20,37%	993 Taux élucidation 25,28%	1086 Taux élucidation 25,05%	+4,33 %	-4,60 %
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	**535** Taux élucidation 74,58%	504 Taux élucidation 85,32%	474 Taux élucidation 83,76%	+6,15 %	+12,87 %
Escroqueries et infractions assimilées	**371** Taux élucidation 30,46%	309 Taux élucidation 30,74%	361 Taux élucidation 45,98%	+20,06 %	+2,77 %
Infractions à la législation sur les stupéfiants	**245** Taux élucidation 97,55%	263 Taux élucidation 100%	320 Taux élucidation 95%	-6,84 %	-23,44 %
Part des mineurs dans les mis en cause	**354** soit 35%	315 soit 28%	328 soit 30%	+11,02 %	+7,93 %

Les tendances des principaux agrégats 2021

En Lozère en 2021, comme au niveau national, les principaux agrégats (AAB, AVIP) sont en augmentation. Cette hausse est marquée notamment par les vols liés aux véhicules, les vols sans violences contre les personnes et les escroqueries. En revanche, le nombre de cambriolages est en baisse.

- **Un nombre d'atteinte aux biens en recul (AAB)**

Données départementales 48	2019	2020	**2021**	**Evolution 2021/2020** Faits constatés	Evolution 2021/2019 Faits constatés
AAB constatées	1086	993	1036	+43 (+4,33%)	-50 (-4,60 %)
AAB élucidées	272	251	211	-15,94 %	-22,43 %
Taux élucidation	25,05%	25,28 %	20,37%	-4,91 pts	-4,68 pts

Zone police	2019	2020	2021	**Evolution 2021/2020 FC**	Evolution 2021/2019 FC
AAB constatées	224	207	273	17 (+8,21%)	-49 (- 17,95%)
AAB élucidées	83	52	77	+48,08%	-7,23%

Zone gendarmerie	2019	2020	2021	**Evolution 2021/2020 FC**	Evolution 2021/2019 FC
AAB constatées	813	**786**	812	+ 26 (+3,31%)	-1 (-0,12%)
AAB élucidées	189	**199**	134	-32,66%	-29,10%

En 2021, **les atteintes aux biens** ont sensiblement augmenté sur l'ensemble du département (+4,33%) mais ont baissé dans la même proportion comparativement à 2019 (-4,60%).

Les vols sans violences contre personnes augmentent de +23,61 % en 2021. Cette hausse fait suite à une baisse significative en 2020 de - 29 %, année marquée par deux confinements sanitaires de la population. Par contre, ces vols sont en baisse de -12 % par rapport à 2019. Au total, 288 faits ont été constatés en 2021, contre 233 en 2020 et 328 en 2019.

La Lozère reste épargnée des formes de **violence avec arme** avec 1 fait en 2021 comme en 2020 contre 4 en 2019.
Davantage **d'escroqueries et infractions** ont été subies en 2021 par rapport à 2020 : +20,06 % (+13% au niveau national) et +2,77 % par rapport à 2019. Au total, 371 faits ont été constatés en 2021contre 309 en 2020 et 361 en 2019.
Il s'agit notamment d'escroqueries sur internet.

Exemples :

- Escroquerie au préjudice d'un garagiste avec des faux documents d'identité permettant l'achat de plusieurs véhicules conjuguant crédit à la consommation et virements.
- Attaques par rançongiciels, ayant pour objectif de chiffrer des données puis demander à leur propriétaire d'envoyer de l'argent en échange de la clé qui permettra de les déchiffrer.

Par ailleurs, en 2021, **les vols liés aux véhicules** (288 faits constatés) augmentent de + 13,83 % par rapport à 2020 (253 faits) mais restent stables comparativement à 2019 (286 faits).
Depuis août 2021, le département est touché par un phénomène **de vols à la roulotte** sur le secteur Ouest suivant l'axe de l'A75 (Cantal et Haute-Loire). Ce phénomène localisé concentre près de la moitié des vols à la roulotte constatée sur le département.

Baisse significative des cambriolages en 2021

L'année 2021 est marquée en Lozère par une baisse significative des **cambriolages** : -18,23 % par rapport à 2020 et -12,78 % par rapport à 2019. La cible prioritaire des auteurs est le numéraire (fonds de caisse) et l'outillage.
Cette baisse est importante pour les locaux commerciaux. Elle est en recul de -32,47%, avec 52 faits contre 77 en 2020. En 2019, 56 faits ont été constatés en 2019, avant le début de la crise sanitaire Covid 19.
Cependant, le nombre de **cambriolages dans les logements** est en hausse de + 28,57 % par rapport à 2020 mais en baisse de – 22,22 % comparativement à 2019. Les auteurs ciblent prioritairement les bijoux et le numéraire.
63 faits ont été constatés en 2021 contre 49 en 2020 et 81 en 2019. La baisse était significative en 2020 en raison de la présence plus importante des occupants durant les deux périodes de confinement.

Les **destructions et dégradations de biens** connaissent une baisse sensible en 2021 : - 6,67% Toutefois, ces faits sont en augmentation comparativement à 2019, de +21,33 %. Il s'agit majoritairement d'atteintes à des biens publics.
Au total, 182 faits ont été enregistrés en 2021 contre 195 en 2020 et 150 en 2019.

- **Un nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) en hausse**

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (homicides, harcèlements, menaces, vols à main armée, atteintes aux mœurs ou violences à dépositaire de l'autorité) continuent d'augmenter dans la même proportion qu'en 2020 : + 6,15 %, soit 31 faits supplémentaires.

En 2021, 535 faits ont été constatés contre 504 en 2020 et 474 en 2019.

Cette tendance peut s'expliquer par une meilleure révélation des faits auprès des services de police et de gendarmerie, et notamment ceux concernant la sphère familiale.

Les violences contre les dépositaires de l'autorité régressent en 2021 de - 34,62 % et retrouvent le niveau de 2019. 17 faits ont été constatés en 2021 contre 26 en 2020 et 18 en 2019.

Exemples :

- En juin 2021, suite à des dégradations sur le véhicule de son ex-concubine, un individu interpellé se rebelle lors de sa mise en chambre de sûreté, blessant un militaire.
- En septembre 2021 à Mende, dans le cadre d'une interpellation, un individu ivre se rebelle, outrage les policiers et profère des menaces de mort.
- Le 28 novembre 2021, une élue est insultée par des individus refusant de présenter le passe sanitaire pour entrer dans un lieu public où se tient un salon.

Données départementales 48	2019	2020	**2021**	**Evolution 2021/2020 Faits constatés**	Evolution 2021/2019 FC
AVIP constatées	474	504	535	+31 (+6,15 %)	+61 (+12,87 %)
AVIP élucidées	397	430	399	- 31 (-7,21%)	+2 (+0,50%)
Taux élucidation	83,76%	85,32%	74,58%	- 10 pts	- 9 pt

Zone police	2019	2020	**2021**	**Evolution 2021/2020 FC**	Evolution 2021/2019 FC
AVIP constatées	149	163	181	+18 (+11,04%)	+32 (+21,48%)
AVIP élucidées	108	109	133	+24 (+22,02%)	+25 (+23,15%)
Taux élucidation	72,48%	66,87%	73,48%		

Zone gendarmerie	2019	2020	**2021**	**Evolution 2021/2020 Faits constatés**	Evolution 2021/2019 FC
AVIP constatées	325	341	354	+13 (+3,81%)	+29 (+8,92%)
AVIP élucidées	289	321	266	-55 (-17,13%)	-23 (-7,96%)
	88,92%	94,13 %	75,14%		

Les coups et blessures volontaires sur personnes de plus 15 ans sont en hausse significative : + 28,21 % par rapport à 2020 et + 12,61 % par rapport à 2019.

Données départementales 48	2019	2020	**2021**	**Evolution 2021/2020 Faits constatés**	Evolution 2021/2019 FC
Coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus	222	195	250	+ 55	+ 28
Viols sur majeurs	8	14	13	-1	5
Viols sur mineurs	14	10	20	10	6

Les violences intra-familiales sont en baisse en 2021

En Lozère, les violences intra-familiales (155 faits en 2021) sont en baisse de - 16,22 % par rapport à 2020 (185 faits). Elles restent stables par rapport à 2019 (155 faits). La majorité des violences intra-familiales sont issues à 80 % de la sphère conjugale (conjoint, concubin, ex-conjoint…)

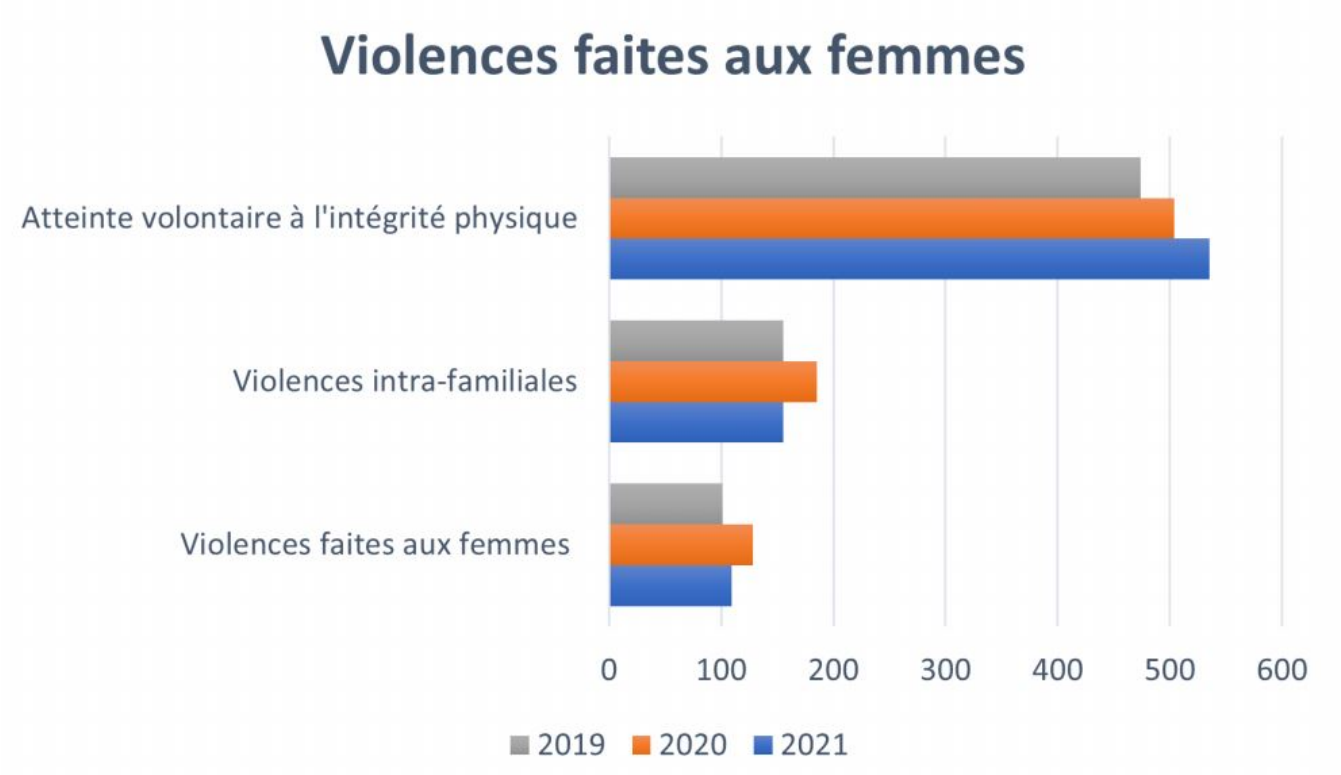

La part des **violences faites aux femmes** dans les VIF représente 70%. 109 faits ont été constatés en 2021 contre 128 en 2020 et 101 en 2019, soit une baisse de -14,84 % par rapport à 2020 et +7,92 % par rapport à 2019.

La part des **violences envers les enfants** représente 32 % . 50 faits ont été enregistrés en 2021 contre 49 en 2020 et 52 en 2019.

En 2021, 29 auditions d'enfants ont été réalisées par les services de gendarmerie et de police. 36 ont été faites en 2020 et 40 en 2019. Le 13 janvier 2022, une Unité d'accueil pédiatriques enfants en danger (UAPED) a été inaugurée au sein de l'hôpital Lozère à Mende. Ce dispositif permet à la jeune victime d'être entendue dans un lieu sécurisant, protecteur et aménagé, entouré d'une équipe pluridisciplinaire.

Repères :

- Des actions concrètes ont permis de lutter contre les violences intrafamiliales et d'obtenir des résultats dans le cadre du contrat de mobilisation et de coordination contre les violences sexistes et sexuelles.
- Parmi ces actions : des formations dans le cadre du fonds Catherine, des interventions en milieu scolaire, la mise en place d'un annuaire de contacts utiles, la création d'une cellule de suivi, des partenariats sur le logement avec les communes, de nouvelles places d'urgence et le lancement d'actions de sensibilisation et de communication.
- En 2021, la mise en place de 3 bracelets anti-rapprochement (BAR) permettent d'assurer une protection et une prise en charge rapide de la personne protégée en cas de rapprochement de la personne porteuse du bracelet.

- **Un nombre d'infractions relevées grâce à l'activité des services (IRAS)**

Les **infractions relevées grâce à l'activité des services** sont en progression en zone police par rapport à 2020 (+ 16 faits). Ce résultat est majoritairement lié à la mobilisation face aux stupéfiants. Ces infractions sont en régression en zone gendarmerie (- 34 faits) au profit des actions de police administrative conduites dans le cadre des contrôles pour le respect des mesures sanitaires. Globalement, cette activité dynamique s'explique par une politique offensive en matière de lutte contre les infractions à la législation contre les stupéfiants.

L'activité judiciaire baisse par rapport à 2020 de -11,28 % pour les mis en cause et de -8,60 % par rapport à 2019. Elle reste quasiment stable en matière de garde à vue (GAV) : 285 en 2021 (150 en zone gendarmerie et 135 en zone police), contre 294 en 2020 et 295 en 2019.

En 2021, 999 faits ont été constatés contre 1126 en 2020 et 1093 en 2019.

Infractions à la législation sur les stupéfiants

Les IRAS concernent essentiellement des faits liés aux produits stupéfiants.

L'infraction d'usage de produits stupéfiants est désormais relevée par l'amende forfaitaire délictuelle (AFD).

Exemples :

- En 2021, la lutte contre les trafics de produits stupéfiants s'est notamment concrétisée par la résolution de deux enquêtes majeures par la gendarmerie. Cette investigation a permis le démantèlement de réseaux de revendeurs de produits stupéfiants (cannabis et cocaïne principalement).
- En juillet 2021, 4 individus soupçonnés d'être à l'origine de la mise en place d'un trafic de stupéfiants sur la Lozère et l'Aveyron ont été interpellés.
  14 consommateurs sont mis en cause.
- En 2021, la police nationale de la Lozère a accentué les poursuites contre les dealers locaux. Plusieurs opérations de surveillance ont permis d'identifier des consommateurs.
- En juillet 2021, deux opérations supplémentaires ont permis l'interpellation et la neutralisation de 3 dealers-nourrice. 1000 euros en espèces et 1,5 kg de cannabis ont également été saisis. Ce trafic aurait permis d'écouler 12 kg de cannabis et de générer plusieurs milliers d'euros depuis le début 2021.

La délinquance des mineurs

En 2021, la part des mineurs dans les mis en cause représente 35 % contre 28 % en 2020 et 30 % en 2019, soit une progression de 11 % en 2021 contre 8 % par rapport à 2019. Ces mineurs sont essentiellement impliqués dans des faits d'atteintes aux biens.

Les perspectives pour l'année 2022

La situation sanitaire a exigé la mise en place et le suivi de mesures de contrôles du passe-sanitaire dans les établissements recevant du public. Ces mesures mises en œuvre quotidiennement depuis le mois d'août 2021 se poursuivront tant que la situation sanitaire l'exigera.

Par ailleurs, en 2022, les forces lozériennes de sécurité intérieure resteront engagées au quotidien pour :

- Poursuivre la lutte contre les trafics des stupéfiants
- Sensibiliser les élus et les établissements scolaires aux dangers des addictions aux stupéfiants.
- Lutter contre les violences faites aux femmes et les violences intra-familiales. Plusieurs axes d'effort seront maintenus : sensibilisation, information, formation, prise en compte des victimes (accueil, audition, orientation) et suivi du mis en cause.

- Renforcer la sécurité des élus. Il sera notamment proposé aux élus une offre de formation dénommée « gestion des incivilités ».
- Accentuer la lutte contre les atteintes à l'environnement. La gendarmerie de Lozère poursuivra son action de lutte contre les atteintes à l'environnement en partenariat avec l'office français de la biodiversité et le parc national des Cévennes : la protection de la faune et de la flore, la lutte contre camping sauvage, la pratique illégale de la chasse et le ramassage sauvage de champignons.